



Formation au

Baccalauréat professionnel électro-mécanicien marine (Bac pro EMM)

Activité visée

La formation au bac pro EMM prépare aux fonctions de maîtrise à bord de gros navires (maître électricien ou maître mécanicien), et d'officier mécanicien de petits navires, dans la marine marchande ou à la pêche.

Après les temps de navigation requis par la réglementation, le titulaire de ce diplôme pourra obtenir un brevet de chef mécanicien 3000 kW lui permettant de diriger le service de la machine sur tous les navires de pêche et de commerce de puissance inférieure à 3000 kW.

Conditions d'admission

- âge : pas de limite d'âge ;
- aptitude physique : être reconnu apte à la profession de marin par un médecin des gens de mer avant l'accès à la formation ;
- niveau requis : la formation au bac pro EMM est accessible :
 - aux élèves titulaires d'un CAP maritime ou d'un BEP maritime ;
 - sous certaines conditions et sur décision du recteur ou du directeur régional des affaires maritimes :
 - aux élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de 1re;
 - aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus ;
 - aux titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué classé au niveau V ;
 - aux candidats désirant reprendre leur formation après deux années au moins d'activité professionnelle ;
 - aux candidats ayant accompli une formation à l'étranger.

Conditions d'obtention

Le Bac pro EMM est délivré aux candidats qui ont suivi la formation et qui ont été admis à l'examen.

Scolarité

La scolarité se déroule sur deux années scolaires et comporte 16 semaines de formation en entreprise, hors de l'établissement.

Programme indicatif : voir page suivante.

Programme et horaire indicatifs du bac pro EMM :

Total du cycle			Nombre de semaines		
Formation en établissement scolaire (dont 2 semaines réservées au déroulement de l'examen en année terminale)			52		
Formation en entreprise			16		
Enseignements	Horaires annuels			Horaire hebdomadaire indicatif	
	Total	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
Enseignement technologique et professionnel					
Machines marines	182	94,5	87,5	3,5	3,5
Electrotechnique	156	81	75	3	3
Systèmes de commande	52	27	25	1	1
Description du navire/stabilité	26	13,5	12,5	0,5	0,5
Sécurité – Survie - Formation médicale	27	27	0	1	0
Anglais technique	52	27	25	1	1
Environnement professionnel	25	0	25	0	1
Économie et gestion de l'environnement humain et technique	104	54	50	2	2
Enseignement général					
Mathématiques	91,5	54	37,5	2	1,5
Sciences physiques	91,5	54	37,5	2	1,5
Français	130	67,5	62,5	2,5	2,5
Histoire – Géographie	91,5	54	37,5	2	1,5
Langue vivante étrangère	90,5	40,5	50	1,5	2
Éducation civique, juridique et sociale	26	13,5	12,5	0,5	0,5
Éducation artistique Arts appliqués	90,5	40,5	50	1,5	2
Éducation physique et sportive	156	81	75	3	3
Hygiène – Prévention – Secourisme	52	27	25	1	1
Enseignement transversal					
Projet pluridisciplinaire	156	81	75	3	3
Nombre d'heures total	1599,5	837	762,5		
Horaire hebdomadaire élève				31	30,5
Module de formation de base à la sécurité : 51 heures					
<i>En savoir plus : www.UCEM.fr</i>					